FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME

Une association agréée au titre de la protection de l'environnement. au service des chasseurs et des territoires de chasse.





TABLE DES MATIÈRES



QES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT

QES ÉLUS ET LES COMMISSIONS



QES SALARIÉS ET LES PÔLES

QES SECTEURS CYNÉGÉTIQUES

Q5 CABANE DE MOINS

QES FORMATIONS

QES CHIFFRES CLÉS

QES MODES DE CHASSE EN CHARENTE-MARITIME

QC LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES



LES PROJETS DE DEMAIN

LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT

de la Fédération

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime (FDC17) est une **association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement**. Créée le 23 avril 1923, elle est adhérente à la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle-Aquitaine (FRC NA) et à la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). La Fédération Départementale regroupe environ **15 000 chasseresses et chasseurs**.



LES MISSIONS

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime a pour objet de participer à la protection de la nature, à la gestion de la faune sauvage, à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, ainsi qu'à la restauration des habitats.

Elle répond à ces objectifs à travers trois pôles distincts :

- · les missions techniques et scientifiques,
- l'appui technique et administratif aux actions des chasseurs,
- et l'éducation à l'environnement et la communication.

Les missions techniques et scientifiques sont représentées par

- · la préservation et la restauration des habitats,
- les inventaires et les suivis de la faune sauvage et des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD),
- · l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage,
- · le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- · la préparation et le suivi des plans de chasse ou de gestion,
- · le conseil en aménagement du territoire,
- · la gestion des réserves de chasse,
- et la surveillance des pathologies de la faune sauvage.

L'appui technique et administratif aux actions des chasseurs correspond à

- la gestion des territoires chassables, la cartographie et les oppositions cynégétiques,
- · la défense et la représentation des chasseurs,
- · le service aux adhérents territoriaux,
- · la prévention des dégâts de gibier,
- · la formation des chasseurs,
- · la validation du permis de chasser,
- · la prévention du braconnage et la surveillance des territoires.

L'éducation à l'environnement et la communication passent par

- le pôle Échappées Nature de La Cabane de Moins (scolaires et grand public),
- · la réalisation de supports pédagogiques,
- · les partenariats,
- · les réseaux sociaux et le site internet,
- la presse, à travers la revue "Chasseur en Nouvelle-Aquitaine" et le journal hebdomadaire "Agriculteur Charentais",
- les réunions de secteur, les réunions estivales et l'assemblée générale, ainsi que par l'ensemble des événements auxquels la Fédération assiste (en tant qu'organisateur ou en tant que simple participant).







LE FONCTIONNEMENT

La Fédération Départementale des Chasseurs est une association de type loi 1901 qui regroupe les chasseurs, les territoires de chasse (ACCA, AICA, Chasses Privées...), ainsi que l'ensemble des associations spécialisées de chasse. Le siège de la Fédération se trouve à St-Julien-de-l'Escap.

Cette association est composée d'un Conseil d'Administration de 16 membres bénévoles, représentants les différents modes de chasse et chaque secteur cynégétique du département. La Fédération dispose également d'une équipe de 24 professionnels, regroupant de multiples connaissances et compétences différentes. Cette équipe est divisée en trois services : le service administratif, le service communication et le service technique.







LES INFORMATIONS PRATIQUES

Le siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime se trouve à l'adresse : Saint-Julien-de-l'Escap BP64 17414 Saint-Jean-d'Angely. L'ensemble des formations se font au siège ou au sein du parc.

Il est possible de contacter la Fédération pour tous renseignements au **05.46.59.14.89**.

Vous pouvez également adresser vos demandes via l'adresse mail suivante : fdc17@chasseurs17.com

Les locaux de la Fédération sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 17h00. Ils sont fermés chaque premier mardi du mois et les jours fériés.

Le site www.chasseurs17.com est accessible à tous, que ce soit pour consulter les arrêtés, accèder à son espace ou pour s'inscrire aux formations.

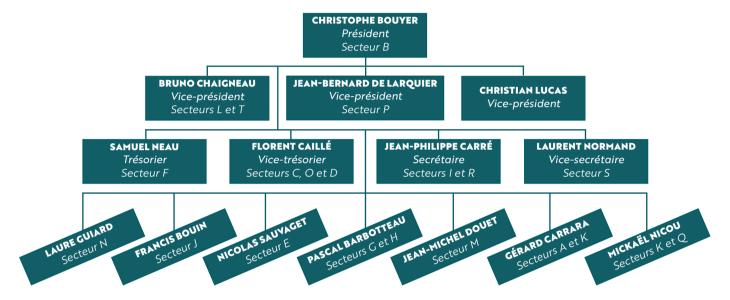
Pour suivre l'ensemble de l'actualité, rendez-vous sur Facebook, Instagram, Linkedin et Youtube.

LES ÉLUS ET LES COMMISSIONS

de la Fédération

LES ÉLUS

La FDC17 est une structure administrée par un **Conseil d'Administration** élu par l'assemblée générale, **tous les 6 ans**. Chaque administrateur, soutenu par l'appui d'un technicien est en charge d'un ou de plusieurs secteurs cynégétiques du département.



ILES COMMISSIONS

Les **commissions fédérales** sont créées par le Conseil d'Administration, elles préparent ainsi les décisions. Elles sont **animées par certains administrateurs**, nommés "président de commission", avec le soutien d'un ou de plusieurs membres du personnel en charge de ces missions. Tous les administrateurs peuvent néanmoins y participer.

- Commission sécurité et discipline présidée par Christophe BOUYER
- Commission gibiers migrateurs et zones humides présidée par Christian LUCAS
- · Commission communication, événementiel et informatique présidée par Jean-Bernard DE LARQUIER
- Commission La Cabane de Moins présidée par Bruno CHAIGNEAU
- Commission petits gibiers et ESOD présidée par Pascal BARBOTTEAU
- · Commission grands gibiers et dégâts présidée par Florent CAILLÉ
- Commission financière présidée par Samuel NEAU
- Commission timbres présidée par Francis BOUIN
- · Commission territoires présidée par Samuel NEAU
- · Commission travaux présidée par Pascal BARBOTTEAU





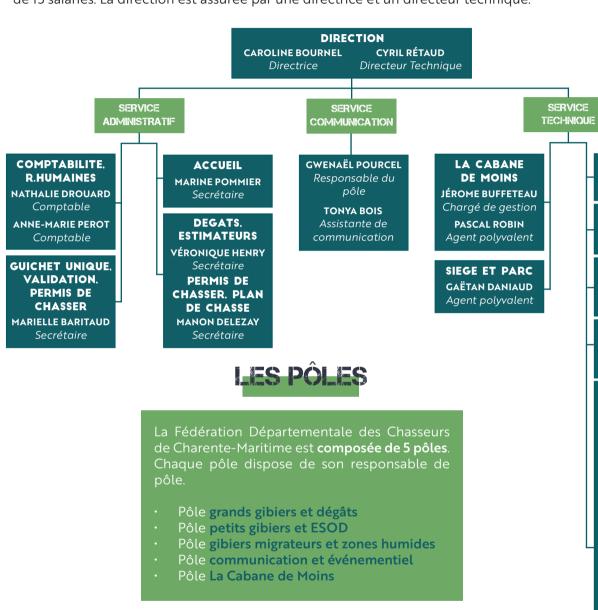


LES SALARIÉS ET LES PÔLES

de la Fédération

LES SALARIÉS

Les **24 personnes** qui composent l'équipe professionnelle de la Fédération sont réparties en **3 services différents**. Le service administratif est constitué de 6 salariés, le service communication de 2 salariés et le service technique de 15 salariés. La direction est assurée par une directrice et un directeur technique.







CAMILLE LAURENTChargée de missions

réserves naturelles

DAVID MARC

Responsable du pôle grands gibiers

JÉROME MERY

Responsable du pôle gibiers migrateurs et zones humides

MARC PERROT

Responsable du pôle petits gibiers, prédateurs et déprédateurs

TECHNICIENS

ANTHONY GOUINEAUSuivi sanitaire

Suivi sanitaire faune sauvage

SYLVAIN MARCILLE Gestion ACCA/AICA Secteurs N et P

DAVID PICARDGestion ACCA/AICA
Secteurs S et L

GWENAËL POURCEL

Police de la chasse Secteurs C, B et D

OLIVIER PRAUD

Gibiers migrateurs et zones humides

JULIEN RENAUD

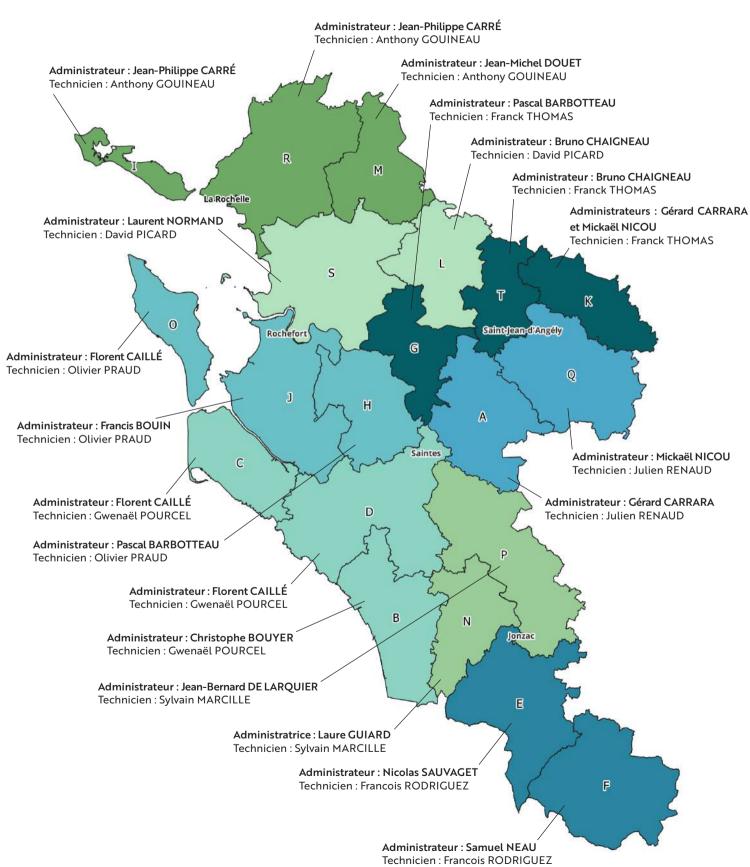
Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts Secteurs A et Q

Formation chasse à

Formation chasse à l'arc et chef de ligne Secteurs E et F

FRANCK THOMAS

Aménagement territoire et décennale Secteurs G, T et K Le département de la Charente-Maritime se décompose en **20 zones distinctes**. Chaque secteur est **suivi par un technicien cynégétique et un administrateur référent**. Ils en assurent tous deux la gestion des espèces, des habitats et des dégâts.



LA CABANE DE MOINS





RÉSEAU ÉCHAPPÉES NATURE

Situé à Breuil-Magné, au nord de Rochefort sur Mer, le site de La Cabane de Moins est **né en 1988 grâce à la volonté de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime en partenariat avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage.** Zone humide par excellence, constituée d'une mosaïque de milieux sur **150 hectares**, La Cabane de Moins accueille une biodiversité exceptionnelle. Le site fait partie du patrimoine culturel local et **le Conseil Départemental lui a attribué en 1998 le label « Échappées Nature »**, l'un des 14 pôles nature du département.

Grâce aux **observatoires** qui jalonnent le sentier d'interprétation, les visiteurs peuvent s'immiscer en toute discrétion dans la vie de ce milieu naturel préservé. Le site secondaire de la Fédération est également un **centre** d'études sur les zones humides. Le personnel effectue un travail de suivi régulier et d'amélioration des connaissances sur les espèces animales et végétales (suivis reptiles, suivis anatidés par GPS...). Cette **réserve de chasse et de faune sauvage** a pour but : la préservation des zones humides par la conservation en état des canaux, mares et plans d'eau et le contrôle des espèces envahissantes (régulation des ragondins, arrachage des baccharis...).

LES VISITES

- · Les visites libres de la réserve et du musée sont gratuites.
- Les **visites guidées** (minimum 8 personnes) pour découvrir la faune et la flore sont payantes et sur réservation.
- Les visites de groupes scolaires et centres de loisirs se font uniquement sur réservation et sont payantes en fonction du temps de la visite (une journée ou une demi-journée).

Les tarifs et l'ensemble des animations proposées sont disponibles en ligne sur notre site internet.

LES INFORMATIONS PRATIQUES



La Cabane de Moins se trouve à l'adresse La Cabane de Moins 17870 Breuil-Magné.



Il est possible de contacter le gestionnaire pour toute visite au **05.46.84.48.60**.



Vous pouvez également adresser vos inscriptions aux animations via l'adresse mail suivante : contact@cabanedemoins.fr



Le site est ouvert au public de mars à octobre, de 13h30 à 17h30. Il est fermé le mercredi, les week-ends et les jours fériés. Néamoins, la cabane est ouverte le 3ème dimanche du mois. Pendant la période estivale, les horaires peuvent évoluer : renseignements sur le site internet.



Le site **www.cabane-de-moins.fr** est accessible à tous, que ce soit pour consulter les animations de l'année ou en savoir plus sur le pôle.



Pour suivre l'ensemble de son actualité, rendez-vous sur Facebook, Instagram et Youtube.





LES FORMATIONS

de la Fédération



PERMIS DE CHASSER

La formation permis de chasser se déroule en deux parties : la partie théorique sur une demi-journée et la partie pratique sur une journée. À l'issue, le candidat passe l'examen. Il est possible de passer le permis à l'âge de 15 ans pour chasser dès 16 ans.



CHASSE ACCOMPAGNÉE

La chasse accompagnée a pour but d'initier une personne n'ayant pas encore son permis (à partir de 14 ans et demi), à la chasse, aux côtés d'un ou de plusieurs parrains veillant à la maîtrise des bons gestes. La chasse accompagnée ne dure qu'un an.



DÉCENNALE

La formation décennale est obligatoire pour tous les chasseurs qui souhaitent conserver la validité de leur permis de chasser. Cette remise à niveau de sécurité devra être suivie une fois tous les 10 ans.



PIÉCEACE

La formation se déroule par groupe de 20 personnes, sur deux jours. Elle est destinée à toute personne désirant obtenir l'agrément de piégeur (délivré par le Préfet). Cet agrément permet d'utiliser toutes les catégories de pièges.



DIRIGEANTS D'ACCA ET D'AICA

Cette formation est proposée chaque année pour les nouveaux présidents d'ACCA et d'AICA (président depuis moins de deux ans). Elle permet d'accueillir les nouveaux représentants et de les informer davantage sur les règles en vigueur, leur territoire et leurs missions.



GARDE CHASSE PARTICULIER

Le Garde Chasse Particulier (GCP) est assermenté et peut donc exercer des contrôles et relever des infractions à la police de la chasse. Cette formation de deux jours est obligatoire pour être assermenté et comprend plusieurs modules. Il existe aussi une formation de "remise à niveau".



CORVIDÉS

Cette formation d'une demi-journée a pour but de vulgariser la régulation des corneilles noires et des corbeaux freux durant la période de destruction autorisée. Tous les chasseurs peuvent y participer.



TIR ESTIVAL DU RENARD

Le tir estival du renard participe à la régulation de cette espèce dont les effectifs ne sont pas en déclin sur nos territoires de chasse. Cette formation d'une demi-journée, a lieu comme toutes les autres, au centre de formation de la Fédération.



CHASSE À L'ARC

La chasse à l'arc est assimilée à la chasse à tir et concerne en théorie tous les gibiers. Elle ne peut être pratiquée que par des chasseurs ayant reçu une formation spécialisée et ayant obtenu leur permis de chasser. Celle-ci est gratuite pour les adhérents à la Fédération



COUVERT FAUNE SAUVAGE

Une journée de formation "aménagement du territoire" est organisée chaque année à la Fédération. Il est souhaitable que la commune soit représentée par un élu, un agriculteur et un représentant de l'ACCA.



HYGIÈNE DE LA VENAISON

La Fédération organise cette formation à l'examen initial du gibier en partenariat avec différents abattoirs. Elle est destinée à obtenir un agrément d'examinateur en hygiène alimentaire pour pouvoir pratiquer un examen initial sur une carcasse de gibier afin de s'assurer de la bonne qualité de la venaison.



CHEF DE LIGNE

La formation chef de ligne est à destination des organisateurs de battues au grand gibier et elle dure une demi-journée. Au programme : informations sur la réglementation, les armes, la sécurité, les contrôles, les responsabilités et les assurances.

LES CHIFFRES CLÉS

de la Fédération



16 administrateurs

élus pour 6 ans par l'Assemblée Générale

24 salariés

répartis en 3 services distincts

15 000 adhérents individuels

à la Fédération par an (en moyenne)

835 adhérents territoriaux

à la Fédération par an (environ)

20 secteurs cynégétiques sur le département de la Charente-Maritime



5 560 sangliers prélevés par an (en moyenne)

7 150 chevreuils

prélevés par an (en moyenne)

165 cerfs

prélevés par an (en moyenne)

500 000€ de dégats par an (en moyenne)



1200 visiteurs

par an à La Cabane de Moins

250 scolaires

par an à La Cabane de Moins

500 personnes par an fréquente la réserve pendant la période estivale (juillet/août)



2 sites internet

un pour la Fédération et un pour La Cabane

2 pages Facebook une pour la Fédération et une pour La

Cabane de Moins

page Instagram 1 page Linkedin 1 page Youtube



110 oiseaux migrateurs bagués par an (en moyenne)

75 000 hectares

de réserves de chasse gérées et aménagées

30 km de haies

plantées par an (en moyenne)

54 embases de pylones aménagées par an, sur des territoires en contrat

de gestion faisan

350 hectares

de couverts faune sauvage

450 hectares

de zones humides restaurées



2 200 personnes par an suivent une formation (en moyenne)

364 candidats

par an suivent la formation permis de chasser (en moyenne)

250 candidats

par an obtiennent le permis de chasser (en moyenne)

1630 personnes par an sont formées à la formation sécurité décennale (en moyenne)

LES MODES DE CHASSE

en Charente-Maritime

La chasse traverse les générations mais également les régions. D'une région à une autre, et quelquefois même d'un département à l'autre les modes de chasse sont différents.

CHASSE À L'APPROCHE ET À L'AFFÛT



Les chasses à l'approche et à l'affût, se pratiquent toutes deux en solitaire. Ces chasses silencieuses et discrètes dérangent le moins possible la faune environnante. Le tir peut s'effectuer à l'aide d'une arme à feu ou d'un arc.

À **l'approche**, le chasseur parcourt son territoire à la recherche du gibier, de manière lente et silencieuse. À **l'affût**, il reste statique pour attendre le passage des animaux. Les deux méthodes demandent concentration et discrétion.





La chasse à courre « à cor et à cri » aussi appelée la vénerie, se pratique à pied ou à cheval, et sans arme. Elle consiste à poursuivre un gibier avec une meute de chiens courants. Les équipages utilisent la trompe de chasse pour prévenir tous les participants de la progression de la chasse.

Les équipages de **grande vénerie** chassent le cerf, le chevreuil et le sanglier, pour ce dernier, on nomme l'équipage un **vautrait**. De son côté, la **petite vénerie** correspond à la chasse du renard, du lièvre ou du lapin.



La chasse en battue se déroule à plusieurs. Les chasseurs sont répartis en deux groupes : les traqueurs et les postés. L'objectif pour les traqueurs est de rabattre avec des chiens courants, le gibier chassé vers les tireurs postés.

Durant la traque, la corne de chasse est un élément indispensable. Elle permet aux chasseurs de communiquer entre eux (elle sert à indiquer le début ou la fin de la battue, mais aussi la vue, la mort ou la blessure d'un animal).

CHASSE AU GIBIER D'EAU



Que ce soit à la botte, à la tonne ou à la passée, la chasse au gibier d'eau est un des pilliers de la chasse en Charente-Maritime.

La chasse à la botte consiste à prospecter les zones humides en essayant de surprendre et d'approcher le gibier d'eau. La chasse à la passée se pratique au crépuscule et à l'aube lorsque les anatidés se déplacent entre la zone de repos et la zone de gagnage. La chasse à la tonne consiste à se positionner dans une installation dissimulée à proximité d'un plan d'eau, de nuit. Le but étant de faire poser des anatidés attirés par les d'appelants.





Le principe de la **vénerie sous terre**, aussi appelée **déterrage**, consiste à chasser et à capturer des espèces telles que le renard, le blaireau ou le ragondin dans les terriers.

Pour ce mode de chasse, une **meute de 3 petits** chiens de chasse (teckel, fox, jack russel) est indispensable afin de repérer et poursuivre la voie de l'animal dans les galeries.



La **chasse au vol** est une technique de chasse commune depuis 600 ans av.J-C. Elle permet de capturer un gibier à l'aide d'un rapace dressé. **L'oiseau de proie effectue un vol d'attaque** qui est déclenché par la fuite du gibier.

On distingue la **chasse de haut vol** durant laquelle les actions se passent à haute altitude, de la **chasse de bas vol** lorsque les actions sont effectuées proches du sol. La fauconnerie est inscrite au patrimoine immatériel mondial de l'UNESCO.

CHASSE AUX CHIENS COURANTS/D'ARRÊTS/LEVEURS



La chasse aux chiens d'arrêts (setter, épagneul...) se pratique devant soi, sur le petit gibier uniquement (faisan, caille, perdrix, bécasse...). Lorsque le chien rencontre un gibier, il s'immobilise immédiatement et permet à son maître d'approcher. La chasse aux chiens d'arrêts se pratique sur différents milieux naturels

La chasse avec des chiens leveurs (springer) considérée comme une chasse à la billebaude, consiste à débusquer le premier gibier rencontré (petit gibier).

La chasse aux chiens courants (griffon, ariégeois, anglo...) permet aux chiens de rapprocher, lancer, poursuivre le gibier (grand gibier, lièvre, renard...) en aboyant jusqu'à le faire passer près du chasseur.





La chasse à la palombière fait partie des chasses traditionnelles. Cabane au sol ou dans les arbres, le but est d'attirer les pigeons et surtout la palombe, leurrés par des appelants domestiqués.



Après avoir suivi une formation obligatoire, l'archer doit, à l'aide d'un arc traditionnel ou mécanique, tirer à courte distance pour atteindre sa cible. Petits et grands gibiers peuvent être chassés à l'arc, que ce soit à l'approche, à l'affut, en battue ou devant soi.



La chasse devant soi, avec ou sans chiens, posté ou non, seul ou accompagné, consiste à arpenter la nature à la recherche de gibiers et notamment des migrateurs (grive, palombe...).



LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

du département

La Fédération est une structure qui collabore en permanence avec les différentes **associations spécialisées**, qu'elles soient départementales, régionales ou bien nationales. Il est possible de retrouver les coordonnées de chaque association sur le site internet de la Fédération.



























ASSOCIATION FRANÇAISE DES ÉQUIPAGES DE VÉNÉRIE SOUS TERRE DE CHARENTE-MARITIME



ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE GRAND CIBIER
DE CHABENTE-MARITIME



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES JEUNES CHASSEURS 17



ASSOCIATION DES CHASSEURS DE TONNE DE LA CHARENTE-MARITIME



ASSOCIATION DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'AUNIS SAINTONGE



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVENIR DE LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS EN CHARENTE-MARITIME



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME



ASSOCIATION DES ÉQUIPAGES



UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIENS DE ROUGE 17



DEFENDONS NOTRE CHASSE

GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU

LES PROJETS DE DEMAIN

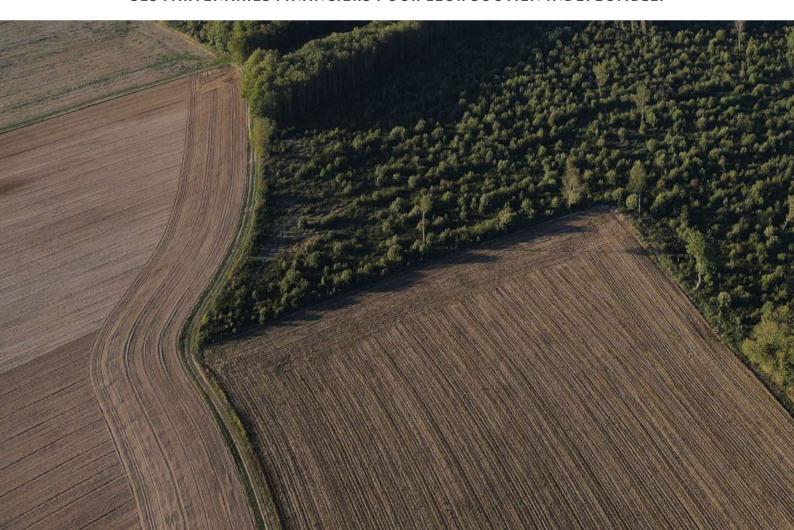
de la Fédération

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime existe depuis 1923 et elle ne cesse d'évoluer autant au travers de ses missions que dans ses projets. Elle continue d'innover pour répondre à l'ensemble de ses objectifs et promouvoir davantage le monde de la chasse.





LA FÉDÉRATION ADRESSE SES REMERCIEMENTS AUX DIFFÉRENTES INSTITUTIONS POUR LEUR COLLABORATION AUX MISSIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTI-FIQUES QUI SONT CONSTAMMENT MENÉES. ELLE REMERCIE ÉGALEMENT L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES FINANCIERS POUR LEUR SOUTIEN INDEFECTIBLE.





FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME

SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP BP64
17414 SAINT-JEAN-D'ANGELY CEDEX

05.46.59.14.89

fdcl7@chasseurs17.com - www.chasseurs17.com



Brochure financée en partie par

